

Quetigny, le 29 avril 2026

**PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 28 AVRIL 2026**

Présents : Mme Isabelle PASTEUR, M. Arnaud DEMANGE, Mme Maïlys GANHY, M. Moulay JELLAL, Mme Sophie PANNETIER, M. Philippe SCHMITT, Mme Catherine GOZZI, M. Tanguy BAGNARD, Mme Valérie PONTONNIER, M. Dominique GANAYE LEHMANN, Mme Véronique BACHELARD, Mme Patricia BONNEAU, M. Karim KHATRI, Mme Sarah BOUNEFIKHA, M. Sylvain BOULOGNE, Mme Evelyne PREIONI VINCENT, M. Pierre ABECASSIS, Mme Kheira BOUZIANE LAROUCI, M. Khammay SOUVANLASI, Mme Sophie BOUVIER, M. Saturnin AWOUNOU, M. Denis REUET, Mme Mélanie SOUHAI, M. Sébastien KENCKER, Mme Caroline LE ROUX, M. Philippe BERTHELIER, Mme Virginie DOS SANTOS, M. Julien CHAPET, Mme Zahira DEGOUDJ

Secrétaire de séance : Valérie PONTONNIER, Adjointe au Maire

Auxiliaire de séance : Yoan LAVIER, Directeur de l'Administration Générale

Nombre de conseillers :

En exercice : 29

Présents : 29

Votants : 29

Ordre du jour de la séance

AFFAIRES GENERALES

1. Approbation du procès-verbal du Conseil Municipal du 31 mars 2026
2. Désignation des représentants auprès de la société publique locale « aménagement de l'agglomération dijonnaise » (SPLAAD)

FINANCES

3. Approbation du compte de gestion 2025 – budget principal
4. Approbation du compte administratif 2025 – budget principal
5. Affectation du résultat de l'exercice 2025 – budget principal
6. Budget Primitif 2026 – budget principal
7. Vote des taux d'imposition pour l'année 2026
8. Révision des autorisations de programme de crédits de paiement
9. Abandon partiel de créance – pénalités de retard – marché acquisition d'une scène mobile

RESSOURCES HUMAINES

10. Composition du Comité Social Territorial (CST) et de la Formation Spécialisée en matière de Santé, de Sécurité et des Conditions de Travail (FSSSCT)
11. Droit à la formation des élus municipaux

ACTIONS EDUCATIVES

12. Reconduction de la Convention Territoriale Globale (CTG)

AFFAIRES GENERALES

1. APPROBATION DU PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 31 MARS 2026

Rapporteur : I. PASTEUR, Maire

Décision : **Unanimité**

Le Conseil Municipal décide d'approuver le procès-verbal du Conseil Municipal du 31 mars 2026.

2. DESIGNATION DES REPRESENTANTS AUPRES DE LA SOCIETE PUBLIQUE LOCALE « AMENAGEMENT DE L'AGGLOMERATION DIJONNAISE » (SPLAAD)

Rapporteur : I. PASTEUR, Maire

Décision : **Unanimité**

En application de l'article L.2121-33 du Code général des collectivités territoriales, il est demandé au conseil municipal de procéder à la désignation des représentants de la commune au sein de la Société publique locale « Aménagement de l'Agglomération Dijonnaise » (SPLAAD).

Le conseil municipal est représenté par un élu au sein de l'assemblée générale et par un élu au sein de l'assemblée spéciale de la SPLAAD. Il est également appelé à autoriser son représentant à siéger au comité de contrôle et à la commission d'appel d'offres.

Par délibération du 31 mars 2026, le conseil municipal avait, dans ce cadre, désigné à l'unanimité Madame Isabelle Pasteur, Maire, en qualité de représentante au sein de l'assemblée générale, et Monsieur Arnaud Demange, Adjoint à Madame la Maire, en qualité de représentant au sein de l'assemblée spéciale.

Madame la Maire étant vice-présidente de Dijon Métropole, elle ne peut, à ce titre, siéger au sein de la SPLAAD.

Conformément à l'article L2121-21 du Code général des collectivités territoriales, le conseil municipal décide, à l'unanimité, de ne pas recourir au scrutin secret pour la présente désignation et de procéder au vote à main levée.

Sont proposés par Isabelle PASTEUR, Maire : Sophie PANNETIER pour l'Assemblée Générale et Arnaud DEMANGE pour l'Assemblée Spéciale.

Résultat du vote : 29 votants, 29 voix pour.

Le Conseil Municipal décide de désigner les représentants de la commune au sein de la Société Publique Locale « Aménagement de l'Agglomération Dijonnaise » comme suit : Sophie PANNETIER pour l'Assemblée Générale et Arnaud DEMANGE pour l'Assemblée Spéciale.

FINANCES

3. APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2025 – BUDGET PRINCIPAL

Rapporteur : T. BAGNARD, Adjoint délégué aux finances, à l'emploi, l'insertion professionnelle, la relation aux entreprises, et à l'économie sociale et solidaire

Décision : **Unanimité**

- Après s'être fait présenter les budgets primitifs de l'exercice 2025 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le Comptable accompagné des états de développement des comptes de tiers, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer ;
- Après s'être assuré que le Comptable a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2024, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de

paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures ;

- Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier au 31 décembre 2025, y compris celles relatives à la journée complémentaire ;
- Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2025 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes ;
- Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

Le Conseil Municipal décide :

- D'approuver le compte de gestion établi pour l'exercice 2025 par le Comptable assignataire de la Ville pour le budget principal de la Ville de Quetigny **joint en annexe 1.**

4. APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2025 – BUDGET PRINCIPAL

Rapporteur : T. BAGNARD, Adjoint délégué aux finances, à l'emploi, l'insertion professionnelle, la relation aux entreprises, et à l'économie sociale et solidaire

Décision :

22 voix pour : Arnaud DEMANGE, Maïlys GANHY, Moulay JELLAL, Sophie PANNETIER, Philippe SCHMITT, Catherine GOZZI, Tanguy BAGNARD, Valérie PONTONNIER, Dominique GANAYE LEHMANN, Véronique BACHELARD, Patricia BONNEAU, Karim KHATRI, Sarah BOUNEFIKHA, Sylvain BOULOGNE, Evelyne PREIONI VINCENT, Pierre ABECASSIS, Kheira BOUZIANE LAROSSI, Khammay SOUVANLASY, Saturnin AWOUNOU, Sophie BOUVIER, Denis REUET, Mélanie SOUHAIT

6 voix contre : Sébastien KENCKER, Caroline LE ROUX, Philippe BERTHELIER, Virginie DOS SANTOS, Julien CHAPET, Zahira DEGOUDJ

Le Conseil Municipal décide d'approuver le compte administratif 2025 du budget principal de la Ville qui fait apparaître, au 31 décembre 2025, les résultats de clôture suivants :

RESULTAT 2025		
1) Résultat section de fonctionnement		2 241 103,38
2) Solde brut d'investissement	-	1 438 397,03
3) Solde des Restes à Réaliser		844 494,24
4) Solde net d'investissement	-	593 902,79
5) Résultat global de clôture		1 647 200,59
6) Fonds de roulement		802 706,35

Le document sous sa forme réglementaire, ainsi qu'une note de présentation du compte administratif, sont joints à la présente délibération **en annexes 2 et 3.**

Résumé des débats

Présentation de Monsieur Tanguy BAGNARD, Adjoint au Maire, au nom de la liste « Quetigny ne ressemble, Quetigny nous rassemble » :

Monsieur Tanguy BAGNARD déclare « Madame la Maire, Mes chers collègues,

Notre compte administratif 2025 s'inscrit dans les orientations portées dans le précédent mandat : une gestion rigoureuse au service d'un projet politique clair, fondé sur l'éducation, la solidarité et la qualité du cadre de vie.

Le résultat de la section de fonctionnement s'établit à lui à 2 241 103,38€. Le résultat global de clôture qui atteint quant à lui 1,647 M€, en progression par rapport à 2024, viendra utilement alimenter notre budget primitif 2026.

Ces résultats traduisent une gestion maîtrisée, qui nous permet à la fois de préserver nos équilibres financiers et de poursuivre nos investissements.

Les dépenses réelles de fonctionnement s'établissent à 12,9 M€ en 2025 contre 12,6 M€ en 2024. Cette augmentation de 254 K€ reflète principalement l'évolution des dépenses de personnel ainsi que la hausse des prestations de services.

S'agissant des charges de personnel qui représentent près de 70% de l'ensemble de nos dépenses de fonctionnement, leur évolution en 2025 s'inscrit dans un contexte que nous ne maîtrisons que partiellement, marqué par des décisions nationales qui s'imposent aux collectivités.

Nous avons ainsi anticipé une hausse significative liée notamment à l'augmentation de la contribution à la CNRACL, estimée à +110 K€, ainsi qu'aux effets mécaniques du Glissement Vieillesse Technicité, c'est-à-dire la progression naturelle des carrières de nos agents. À cela s'ajoutent les revalorisations indiciaires décidées au niveau national, qui viennent légitimement reconnaître l'engagement des agents publics, mais qui pèsent directement sur nos budgets locaux.

Pour autant, au-delà de ces éléments, il faut rappeler une chose essentielle : les dépenses de personnel ne sont pas une dérive, elles sont un choix politique.

Elles traduisent notre volonté de maintenir un service public de proximité, accessible et de qualité, au plus près des habitants. Derrière ces dépenses, il y a des femmes et des hommes qui, chaque jour :

- Accueillent nos enfants dans les écoles, les crèches et les centres de loisirs,
- Entretiennent nos équipements et nos espaces publics,
- Accompagnent nos aînés,
- Font vivre nos équipements culturels et sportifs,
- Assurent la tranquillité résidentielle
- Assurent le fonctionnement quotidien de la collectivité.

Faire le choix de l'humain, c'est faire le choix de la qualité du service rendu.

C'est aussi un choix de gestion. Là où certaines collectivités font le choix d'externaliser massivement leurs services, avec à la clé une hausse importante des prestations et une perte de maîtrise, nous avons fait le choix inverse : maintenir en régie un grand nombre d'activités.

Ce choix nous permet :

- De garantir une meilleure réactivité,
- De conserver une expertise en interne,
- De maîtriser les coûts dans la durée,
- Et d'assurer une continuité du service public, indépendamment des aléas des marchés.

C'est particulièrement vrai dans des secteurs clés comme l'enfance-jeunesse, la solidarité ou encore l'entretien des espaces publics.

Par ailleurs, il est important de souligner que cette évolution des charges de personnel s'accompagne d'un travail constant d'optimisation : ajustement des organisations, mutualisations lorsque cela est pertinent, gestion fine des remplacements.

Nous ne sommes pas dans une logique d'augmentation non maîtrisée, mais bien dans une gestion responsable et pilotée.

En réalité, la question n'est pas de savoir s'il faut réduire la dépense de personnel, mais de savoir quel niveau de service public nous voulons pour nos habitants.

Les charges à caractère général s'élèvent à 2,83 M€, en hausse mesurée de 6,5%.

Cette évolution s'explique en grande partie par l'augmentation des prestations de services, notamment dans le domaine de la restauration scolaire en raison de l'augmentation du coût des matières premières, se traduisant par une augmentation du coût des repas, mais sans répercussion sur les familles, avec le maintien de tarifs accessibles et solidaires.

En outre, en 2025, nous avons fait le choix d'externaliser les repas pour les enfants de la grande crèche Maria Montessori, toujours avec un prestataire local et d'insertion professionnelle, en raison de difficulté de recrutement et d'approvisionnement. Nous enregistrons une prestation de 46 K€.

Par ailleurs, le renouvellement du marché public pour les 12 places en crèche LES MOUSSAILLONS pour l'année 2025, a généré un surcoût de + 11 K€. La ville supportant l'inflation subie par cet acteur de l'éducation populaire.

Afin d'améliorer le cadre de vie des habitants et leur tranquillité publique, nous avons également réalisé en 2025 une opération de régulation de pigeons et des corbeaux présents sur certains secteurs de la commune.

Dans le même temps, nous poursuivons nos efforts de gestion responsable. Les dépenses de fluides diminuent à nouveau, confirmant l'efficacité de notre stratégie de sobriété énergétique engagée depuis plusieurs années. Rationalisation du chauffage, optimisation des températures, modernisation des équipements, rénovation thermique : ces choix produisent des résultats concrets, à la fois écologiques et financiers.

Notre engagement en matière de solidarité se traduit très concrètement dans ce compte administratif.

Nous maintenons un niveau élevé de soutien au tissu associatif, avec 868 K€ de subventions, et nous renforçons nos partenariats, notamment avec le centre social.

Notre subvention au Centre Communal d'Action Social s'élève à 290K€ répondant ainsi à la hausse de la précarité due à l'augmentation des coûts de la vie.

Nous avons également développé des actions nouvelles :

- En direction des seniors, avec de nouvelles activités,
- Dans le cadre des politiques de la ville,
- Et plus largement en faveur de l'accès aux droits et aux services.

Les recettes réelles de fonctionnement, comprenant les produits exceptionnels liés aux cessions, s'établissent à près de 14,7 M€ en 2025, contre 14,4 M€ en 2024.

S'agissant de ces recettes de fonctionnement, elles traduisent à la fois le dynamisme de notre territoire, mais aussi, et il faut le dire clairement, les contraintes fortes qui pèsent sur les collectivités du fait des décisions de l'État.

Nous retrouvons dans ce chapitre plusieurs catégories de recettes.

Les produits fiscaux progressent, notamment sous l'effet de l'évolution des bases, sans augmentation des taux d'imposition, conformément à nos engagements.

Les produits des services à la population restent stables, traduisant une fréquentation soutenue de nos équipements, dans un cadre tarifaire qui demeure juste et accessible, fondé sur le quotient familial.

La Dotation Globale de Fonctionnement, qui constitue historiquement un pilier des ressources des communes, continue sa baisse structurelle. En 2025, elle s'établit à 208 K€.

Il faut mesurer ce chiffre à l'aune de ce qu'il était : près de 2 M€ en 2013. En un peu plus de dix ans, ce sont donc près de 90 % de cette dotation qui ont disparu.

Cela signifie très concrètement que l'État s'est progressivement désengagé du financement des collectivités, tout en continuant à leur confier toujours plus de responsabilités.

Au final, nous sommes face à un système où les collectivités doivent faire plus avec moins, et où la lisibilité des ressources se dégrade.

Dans ce contexte, les autres participations de l'État jouent un rôle important. Elles progressent en 2025 de +90 K€, mais il faut en comprendre la nature.

La principale évolution concerne la compensation liée aux exonérations de taxe foncière des établissements industriels, qui atteint 624 K€, soit +56 K€. Il ne s'agit pas d'une ressource nouvelle à proprement parler, mais d'une compensation d'une fiscalité que nous ne percevons plus directement.

Nous bénéficions également de subventions ciblées, qui accompagnent le développement de nos politiques publiques dans le cadre du contrat de ville, avec des actions en direction de la jeunesse, ou encore pour le développement d'actions à destination des seniors.

Il s'agit de financements fléchés, souvent ponctuels, qui ne compensent pas la perte de ressources structurelles.

Enfin, il est essentiel de souligner le rôle majeur des participations de la CAF, qui s'élèvent à 936 K€ en 2025, un niveau stable mais élevé.

Ces financements soutiennent directement notre politique éducative et sociale : crèche, accueils de loisirs, actions jeunesse.

Avec la Convention Territoriale Globale orchestrée par la municipalité pour répondre aux besoins des familles sur notre territoire, ces financements gagnent en cohérence, et leur évolution sur les dernières années est positive, notamment grâce à la revalorisation des prestations et à la fréquentation croissante de nos services.

Et c'est bien là un point important : le dynamisme de nos recettes est aussi le reflet du dynamisme de nos politiques publiques. Plus nos services sont utilisés, plus ils répondent aux besoins des habitants, plus ces recettes progressent.

En 2025, la commune a réalisé plus de 3,3 M€ de dépenses d'équipement.

Ces investissements traduisent concrètement notre projet de ville :

- L'aménagement des espaces naturels et des coulées vertes, avec la Plaine des Aiguisons et l'ancien site Léo Lagrange qui sera bientôt achevé
 - La modernisation de l'éclairage public et le passage en LED
 - Le développement des équipements sportifs et de loisirs de la Plaine Mendès France et du site des Cèdres avec les tennis
 - L'amélioration des espaces publics et du cadre de vie.
 - Ou encore l'achat de dalles numériques pour les écoles ou la vidéoprotection
- Nous achevons des projets structurants engagés sous le mandat précédent, tout en préparant ceux de demain.

Ces investissements sont soutenus par un niveau important de subventions, à hauteur de 1,135 K€, témoignant de notre capacité à mobiliser des financements extérieurs.

Enfin, je veux souligner la solidité de notre situation financière.

Avec une capacité d'autofinancement brute de 1,59 M€ et une capacité de désendettement de 2,9 ans, nous restons très largement en dessous des seuils d'alerte.

L'encours de dette, à 4,6 M€, demeure maîtrisé et inférieur à la moyenne de la strate.

Oui, nous avons recours à l'emprunt pour financer nos investissements — mais nous le faisons de manière responsable, au service de projets utiles aux habitants.

Ce compte administratif 2025 confirme la cohérence de notre action :

Une gestion rigoureuse, qui préserve nos équilibres,
Des choix politiques assumés, en faveur de l'éducation, de la solidarité et du cadre de vie,
Un niveau d'investissement élevé, pour préparer l'avenir.

Dans un contexte contraint, nous faisons la démonstration qu'il est possible de concilier sérieux budgétaire et ambition politique ».

5. AFFECTATION DU RESULTAT DE L'EXERCICE 2025 – BUDGET PRINCIPAL

Rapporteur : T. BAGNARD, Adjoint délégué aux finances, à l'emploi, l'insertion professionnelle, la relation aux entreprises, et à l'économie sociale et solidaire

Décision :

23 voix pour : Isabelle PASTEUR, Arnaud DEMANGE, Maïlys GANHY, Moulay JELLAL, Sophie PANNETIER, Philippe SCHMITT, Catherine GOZZI, Tanguy BAGNARD, Valérie PONTONNIER, Dominique GANAYE LEHMANN, Véronique BACHELARD, Patricia BONNEAU, Karim KHATRI, Sarah BOUNEFIKHA, Sylvain BOULOGNE, Evelyne PREIONI VINCENT, Pierre ABECASSIS, Kheira BOUZIANE LAROUCSI, Khammay SOUVANLASY, Saturnin AWOUNOU, Sophie BOUVIER, Denis REUET, Mélanie SOUHAIT

6 abstentions : Sébastien KENCKER, Caroline LE ROUX, Philippe BERTHELIER, Virginie DOS SANTOS, Julien CHAPET, Zahira DEGOUDJ

Vu le compte administratif 2025 du Budget principal de la ville de Quetigny ;

Considérant le résultat de fonctionnement de l'exercice 2025, arrêté au compte administratif à 2 241 103,38 € ;

Considérant que le besoin de financement net de la section d'investissement, après reprise des restes à réaliser, s'établit à 593 902,79 € ;

Le Conseil Municipal décide d'affecter le résultat de l'exercice 2025 comme suit :

Le résultat de la section de fonctionnement est affecté au financement de la section d'investissement (compte 1068 - excédent de fonctionnement capitalisé) à hauteur de 593 902,79 €.

La part du résultat non affectée en section d'investissement, soit 1 647 200,59 €, est inscrite en report à nouveau, en recettes de fonctionnement (compte 002 – excédent de fonctionnement reporté).

6. BUDGET PRIMITIF 2026 – BUDGET PRINCIPAL

Rapporteur : T. BAGNARD, Adjoint délégué aux finances, à l'emploi, l'insertion professionnelle, la relation aux entreprises, et à l'économie sociale et solidaire

23 voix pour : Isabelle PASTEUR, Arnaud DEMANGE, Maïlys GANHY, Moulay JELLAL, Sophie PANNETIER, Philippe SCHMITT, Catherine GOZZI, Tanguy BAGNARD, Valérie PONTONNIER, Dominique GANAYE LEHMANN, Véronique BACHELARD, Patricia BONNEAU, Karim KHATRI, Sarah BOUNEFIKHA, Sylvain BOULOGNE, Evelyne PREIONI VINCENT, Pierre ABECASSIS, Kheira BOUZIANE LAROUCSI, Khammay SOUVANLASY, Saturnin AWOUNOU, Sophie BOUVIER, Denis REUET, Mélanie SOUHAIT

6 voix contre : Sébastien KENCKER, Caroline LE ROUX, Philippe BERTHELIER, Virginie DOS SANTOS, Julien CHAPET, Zahira DEGOUDJ

Il est précisé que le compte administratif ayant été adopté, le budget primitif 2026 est voté avec reprises des résultats.

En section de fonctionnement, le budget primitif s'équilibre en dépenses et en recettes au montant de 15 677 206,59 €.

En section d'investissement, le budget primitif s'équilibre en dépenses et en recettes au montant de 7 535 342,79 €.

Le Conseil Municipal décide d'adopter le budget primitif de la Ville de Quetigny pour l'exercice 2026, présenté dans les documents budgétaires et la note de présentation **jointes en annexes 4 et 5**.

Résumé des débats

Présentation de Monsieur Tanguy BAGNARD, Adjoint au Maire, au nom de la liste « Quetigny ne ressemble, Quetigny nous rassemble » :

Monsieur Tanguy BAGNARD déclare que « le budget primitif 2026 que nous vous présentons aujourd'hui s'inscrit dans la continuité du débat d'orientations budgétaires que nous avons eu le 31 mars dernier. Il en reprend les grandes lignes, tout en intégrant un certain nombre d'ajustements rendus nécessaires par les notifications récentes et, surtout, par un contexte national toujours plus contraint pour les collectivités.

Le budget 2026 intègre la reprise du résultat 2025, soit un excédent global de 1,647 M€, qui vient soutenir l'équilibre de la section de fonctionnement et contribuer au financement de nos investissements. (Slide 3).

Ce budget 2026 s'équilibre à 15,7 M€ en section de fonctionnement et 7,5 M€ en section d'investissement.

Réaliser le budget d'une commune est toujours un exercice exigeant.

Il doit être équilibré, sincère, responsable. Il doit contenir les dépenses tout en maintenant un haut niveau de service public. Il doit investir pour l'avenir sans compromettre les équilibres financiers.

Et surtout, il doit composer avec des contraintes extérieures de plus en plus fortes : inflation persistante, décisions nationales, incertitudes fiscales... et désormais, la disparition pure et simple de la Dotation Globale de Fonctionnement pour notre commune. Avant d'entrer dans le détail, il faut dire les choses clairement : nous construisons ce budget dans un environnement plus difficile que les années précédentes.

Nos recettes de fonctionnement enregistrent une baisse de près de 191 K€ (-1,4%), alors même que nos dépenses continuent d'évoluer sous l'effet de facteurs largement exogènes.

Deux éléments majeurs expliquent cette situation :

D'abord, la baisse de 19,3% de la compensation fiscale liée aux locaux industriels, qui représente à elle seule une perte de 229 K€.

Ensuite, et c'est un symbole fort, la disparition totale de la Dotation Globale de Fonctionnement, qui représentait encore 61 K€ en 2025... mais près de 2 M€ en 2013.

En un peu plus de dix ans, l'État s'est donc totalement désengagé de cette dotation structurante. C'est une réalité que nous devons collectivement regarder en face : les communes doivent aujourd'hui assumer toujours plus de responsabilités avec toujours moins de ressources garanties.

À cela s'ajoutent des incertitudes, notamment sur les compensations fiscales, qui nous conduisent, par prudence et sincérité budgétaire, à ne pas les surestimer.

Les dépenses de fonctionnement progressent de +391 K€, soit +2,9%.

Dans cette évolution, plusieurs éléments sont à souligner :

+300K€ sur les charges de personnel, en raison :

- De la hausse des cotisations à la CNRACL,
- De l'organisation du recensement,
- De la création de 5 postes supplémentaires pour renforcer les équipes de la Parenthèse, à la médiation culturelle, à l'action sociale, à l'enfance et la jeunesse pour l'animation et à la crèche pour l'encadrement de jeunes enfants.

À l'heure où certains remettent en cause le rôle des agents publics, où l'on parle de réduction des effectifs, nous faisons le choix inverse : celui de préserver l'emploi, celui de maintenir nos services en régie, celui de garantir un service public de proximité, humain et accessible et de renforcer nos capacités d'accueils de la population.

Notons également un soutien financier plus important (+40K€) aux associations, à l'heure où ce secteur alerte sur le désengagement financier de l'Etat et des autres collectivités.

Dans le même temps, nous continuons à maîtriser nos charges à caractère général, malgré l'inflation.

Par ailleurs, certains dispositifs comme le DILICO sont cette année suspendus (-30 K€ par rapport à 2025) et d'autres revus à la baisse comme le FPIC : -22 K€.

Notre budget de fonctionnement révèle :

- Notre volonté de ne répercuter aucune hausse de prix sur les usagers des services publics.
- Celui de ne pas avoir recouru au levier fiscal dans ce contexte d'inflation subie de plein fouet par les citoyens
- Le maintien d'une politique éducative ambitieuse avec plus de 4,8 millions d'euros soit 37% de budget de la ville pour : notre Programme de réussite éducative, l'accueil dans nos accueils péri et extrascolaire, l'amélioration de l'appétence des repas scolaire et de l'augmentation de la part de bio dans les assiettes...
- C'est également une montée en puissance de nos actions politiques de la Ville et de l'amélioration du cadre de vie des habitants du quartier prioritaire en lien avec le logement, la gestion des nuisibles, l'organisation d'événements en pieds d'immeuble...
- Le budget de fonctionnement 2026 permettra également le lancement dès ce printemps d'actions de lutte contre le Moustique Tigre (pour information une réunion publique aura lieu le 6 mai à Mandela) ou de mutuelle municipale solidaire
- Sur les actions menant à notre transition écologique, nous mettrons en place les conditions de réussite de notre convention citoyenne locale pour le climat et maintiendrons l'exigence d'entretien, de propreté et de verdissement de notre label 4 Fleurs.
- Sur les actions de solidarité : nous renouvellerons cette année encore le panier inflation pour les familles précaires, nous lancerons la réflexion d'un parcours alimentation saine et durable et nous renforcerons notre capacité d'accompagnement socio-professionnel des habitants en recherche d'emploi.

Mais, soyons lucides : l'effet cumulé de la baisse des recettes et de la hausse des dépenses pèse sur notre épargne.

Dans ce contexte particulier qui s'impose à nous, notre épargne se dégrade. Elle passerait de 862 000 euros en 2025 à environ 280 000 euros en 2026, et notre épargne nette deviendrait négative.

Ce n'est pas le résultat d'une mauvaise gestion — c'est la conséquence directe d'un modèle de financement des collectivités qui s'érode.

Ces nouvelles contraintes nous imposeront des choix politiques forts, inédits et responsables.

Mais malgré cela, nous tenons le cap.

Préparer un budget c'est aussi préparer l'avenir et poursuivre nos investissements ambitieux du précédent mandat et lancer les nouveaux pour lesquels nous avons été élus.

Nos dépenses d'investissements s'élèvent à 7,06 M€.

Oui, nous aurions pu céder à la facilité et réduire nos investissements.

Oui, nous aurions pu différer, ralentir, renoncer.

Mais une ville qui n'investit plus est une ville qui recule.

Nous faisons donc le choix de maintenir un haut niveau d'investissement, pour préparer l'avenir de notre commune. Attirer de nouvelles familles. Améliorer le cadre de vie. Faire de notre ville une ville plus résiliente.

En 2026, nous poursuivons notamment :

- Les aménagements urbains et paysagers, avec la finalisation de la coulée verte ;
- Les aménagements sportifs et de jeux de la plaine Mendès-France avec des panneaux photovoltaïques pour réduire notre dépendance énergétique ;
- Les aménagements sportifs et de loisirs des Cèdres avec la rénovation des tennis, la création de Padel et d'espace de détente ;
- Le lancement des travaux de rénovations thermiques et de confort du groupe scolaire des Aiguisons en commençant par le restaurant scolaire ;
- Les investissements en faveur de la transition écologique, avec les études thermiques de notre patrimoine communal.

Ces investissements seront financés par : Notre autofinancement, des subventions que nous continuons d'aller chercher activement, des cessions, et un emprunt de 2,2M€ d'euros.

Ce budget 2026 est un budget de résistance et de responsabilité.

Résistance face au désengagement de l'État. Responsabilité dans la gestion de nos finances.

Mais c'est surtout un budget fidèle à ce que nous sommes : une municipalité attachée au service public, une municipalité engagée pour la solidarité, pour l'autonomie des jeunes, une municipalité qui prépare l'avenir.

Nous continuons d'investir, de tenir nos engagements, de veiller à l'amélioration du quotidien des Quetignois et Quetignaises, tout cela en proximité et en concertation ».

Intervention de Monsieur Sébastien KENCKER, conseiller municipal, au nom de la liste « Kencker pour Quetigny »

Monsieur Sébastien Kencker déclare « Ce budget est peut-être équilibré sur le papier... mais dans la réalité, il est profondément déséquilibré dans sa logique.

Aujourd'hui, nous faisons face à une situation certes difficile mais malheureusement simple :

Nous dépensons plus que nous ne gagnons, avec des dépenses réelles de fonctionnement qui augmentent malgré une baisse de la population nous avons une épargne brute qui devient quasi inexistante, et nous empruntons pour continuer à fonctionner. Et ça, ce n'est pas un détail technique ... C'est un signal d'alerte.

Quand une commune commence à vivre à crédit pour fonctionner, ce n'est plus une stratégie... c'est une fragilité.

Avant d'aller plus loin, nous voulons dire une chose importante :

- derrière ces chiffres, il y a des femmes et des hommes,
- nos agents municipaux, qui font vivre le service public au quotidien.

Et nous voulons ici les saluer et le remercier. Leur engagement n'est pas en cause. Et Leur travail est essentiel.

Le sujet aujourd'hui, c'est l'organisation et la soutenabilité du modèle dans le temps.

Préserver nos agents, c'est aussi garantir un cadre financier solide.

Regardons maintenant les faits. Les dépenses de fonctionnement augmentent. Les recettes, elles, reculent.

C'est ce qu'on appelle un effet ciseaux. Et un effet ciseaux... ça finit toujours par couper.

Pendant ce temps-là, notre épargne devient négative.

Autrement dit, nous n'avons plus de marge. Plus de capacité à investir sereinement.

Quand l'épargne disparaît, ce n'est pas juste un chiffre qui baisse... c'est l'avenir qui se réduit.

Nous voulons aussi dire, avec honnêteté, que ce budget s'inscrit dans la continuité des budgets des mandats précédents. Et c'est normal. Un budget ne se construit pas en un mois. Il est le résultat de choix accumulés dans le temps.

Mais justement :

C'est parce que cette trajectoire dure qu'il faut aujourd'hui avoir le courage de la corriger.

La continuité ne doit pas devenir une habitude... quand elle nous mène dans une impasse.

Nous voulons aussi parler d'un point majeur : les charges de personnel. Près de plus d'1 millions 200 000 euros entre 2020 et 2026 pour 650 habitants de moins... Et ce n'est pas la NBI en totalité à l'origine de cette hausse 68% de nos dépenses de fonctionnement.

Encore une fois, il ne s'agit pas de remettre en cause les agents, mais de remettre en cause ce modèle. Un audit serait approprié pour permettre d'améliorer la gestion des ressources humaines tout en conservant les agents !

Et de poser une question simple : est-ce que ce modèle est encore soutenable ? Jusqu'à quand ?

Un bon service public, ce n'est pas celui qui coûte toujours plus... c'est celui qui tient dans la durée.
Et dans le même temps, vous engagez la commune dans près de 5 millions d'euros d'investissements.
Des projets nombreux.... Des projets visibles....

Mais la question de fond est simple :

Avez-vous les moyens de vos ambitions ?

Parce qu'aujourd'hui, la réponse est claire : ces projets seront financés par l'emprunt donc par de la dette donc par les habitants... demain.

Les projets d'aujourd'hui ne doivent pas devenir les impôts de demain.

Et c'est là le cœur du problème. Ce budget repose sur une logique dangereuse :

- moins de recettes,
- plus de dépenses,
- plus de dette.

Quand tout augmente sauf les recettes, ce n'est plus un budget... c'est un avertissement.

Mais nous voulons être très clair :

Nous ne sommes pas ici pour critiquer sans proposer.

Nous avons toujours été une opposition constructive.

Et nous resterons fidèles à cette ligne.

Nous sommes prêts, comme nous l'avons toujours dit, à travailler avec vous, à vous apporter notre aide, dans l'intérêt de tous les habitants de Quetigny, sans exception.

Nos propositions :

Premièrement : développer nos recettes intelligemment

Aujourd'hui, nous sommes à environ 9 300 habitants, 650 de moins qu'en 2020 ! Demain, nous devons franchir les 10 000. Cela nous permettrait d'accéder à de nouvelles dotations dont la DSU entre autres que nous avons perdu estimées entre 200 000 et 400 000 € supplémentaires chaque année. 700 habitants de plus... et c'est peut-être 300 000 € de recettes en plus. Voilà une vraie stratégie.

Deuxièmement : favoriser l'accession à la propriété

Permettre à plus de familles de devenir propriétaires à Quetigny, c'est : attirer des habitants qui s'installent durablement augmenter les foyers fiscaux fonciers notamment et ainsi mieux répartir la charge fiscale renforcer la stabilité et l'attractivité de la commune. À terme, cela peut représenter plusieurs centaines de milliers d'euros de recettes supplémentaires pour la commune.

L'accession à la propriété, ce n'est pas seulement du logement... c'est une stratégie financière pour l'avenir.

Troisièmement : relancer le développement économique

Accueillir des entreprises pérennes, développer l'activité notamment la zone commerciale et la place centrale, créer de la richesse locale. C'est cela qui finance durablement une commune.

Quatrièmement : remettre de la rigueur dans les dépenses

- prioriser les investissements,
- étaler les projets,
- maîtriser les charges.

Proposer des évolutions de postes aux employés municipaux, avec formations si nécessaire afin de répondre au mieux aux attentes des habitants de Quetigny. Le courage, ce n'est pas de tout faire... c'est de choisir.
En conclusion, au fond, la question est simple :

Est-ce qu'on gère pour aujourd'hui... Ou est-ce qu'on prépare demain ? Parce que ce budget manque de réalisme, manque de prudence immédiate et surtout, manque de vision à moyen ou long terme. Il est confortable aujourd'hui... mais risqué pour demain. Pour toutes ces raisons, nous voterons contre ce budget. Mais nous le redisons clairement : nous resterons force de proposition, nous sommes disponibles pour travailler avec vous pour mettre en place des solutions concrètes dans l'intérêt de tous les habitants de Quetigny. Sans exception. Parce que notre responsabilité, ce n'est pas seulement de débattre, c'est de construire l'avenir. Et cet avenir, nous sommes prêts à le construire... ensemble avec bon sens ».

Réponse de Monsieur Tanguy BAGNARD, Adjoint au Maire, au nom de la liste « Quetigny ne ressemble, Quetigny nous rassemble » :

Monsieur Tanguy BAGNARD répond que « concernant les propositions que vous faites ce jour, nous avons eu une commission finances qui avait pour but d'échanger sur les points abordés aujourd'hui et vous n'avez alors fait aucune proposition, ces dernières doivent se faire en amont et pas au moment du vote. Par ailleurs, plusieurs points évoqués ne figurent pas dans votre programme électoral, comme par exemple la construction de nombreux logements pour atteindre les 10 000 habitants. Nous sommes en dessous des seuils d'alerte concernant le budget. ».

Réponse de Monsieur Sébastien KENCKER, conseiller municipal, au nom de la liste « Kencker pour Quetigny »

Monsieur Sébastien Kencker répond « que le budget n'a pas été fait en un mois, le budget était déjà prêt lors de la commission, et les propositions que j'aurais faites n'auraient pas été appliquées dans le budget primitif ».

Réponse de Madame Isabelle PASTEUR, Maire, au nom de la liste « Quetigny ne ressemble, Quetigny nous rassemble » :

Madame la Maire répond « le budget ne se construit pas en un jour, certes, mais la commission finances a eu lieu le 13 avril et, si vous avez des mesures concrètes qui peuvent être inscrites au budget, nous sommes tout à fait ouverts à les entendre en commission, qui est là pour ça. Ce n'est pas le jour du Conseil municipal qu'il faut venir avec des propositions, car tous les éléments sont figés ».

Réponse de Monsieur Sébastien KENCKER, conseiller municipal, au nom de la liste « Kencker pour Quetigny »

Monsieur Sébastien Kencker ajoute « je n'ai pas parlé de construire, mais d'être attractif et de créer de l'accession à la propriété, et ce n'est pas forcément construire. Il y a des logements locatifs que l'on peut transformer en accession à la propriété, et ça, c'est une volonté. Il y a de nombreux locataires aujourd'hui qui veulent peut-être devenir propriétaires demain de leur maison ».

Réponse de Madame Isabelle PASTEUR, Maire, au nom de la liste « Quetigny ne ressemble, Quetigny nous rassemble » :

Madame la Maire répond que « s'il y a des locataires, cela veut dire qu'il y a des propriétaires derrière qui possèdent ces logements. Comment faites-vous pour que les locataires deviennent propriétaires de ces logements s'ils ne sont pas en vente ? ».

Réponse de Monsieur Sébastien KENCKER, conseiller municipal, au nom de la liste « Kencker pour Quetigny »

Monsieur Sébastien Kencker répond « par exemple CDC Habitat vend des logements sociaux ».

Réponse de Madame Isabelle PASTEUR, Maire, au nom de la liste « Quetigny ne ressemble, Quetigny nous rassemble » :

Madame la Maire répond « que ce n'est pas le cas actuellement sur Quetigny ».

[...]

Intervention de Monsieur Moulay JELLAL, Adjoint au Maire, au nom de la liste « Quetigny ne ressemble, Quetigny nous rassemble » :

Monsieur Moulay JELLAL déclare « Madame la Maire, Mes chers collègues,

Il est des votes qui dépassent la technique.

Le vote du budget est de ceux-là.

Car lorsqu'une assemblée municipale vote son budget, elle ne décide pas seulement de dépenses et de recettes.

Elle décide d'une orientation, elle fixe un cap, elle affirme une vision aujourd'hui pour demain, elle trace un chemin.

Et ce chemin, ce soir, est celui d'une commune qui fait le choix de l'humain avant tout.

Oui, nous faisons le choix de l'humain.

Dans un monde où tout semble parfois ramené à la rentabilité, à la logique comptable, à la froideur des chiffres, nous affirmons une conviction simple mais essentielle : la politique n'a de sens que lorsqu'elle améliore concrètement la vie des gens.

Être élu, ce n'est pas gérer pour gérer.

Être élu, ce n'est pas administrer à distance.

Être élu, ce n'est pas regarder la société depuis un bureau.

Être élu, ce n'est pas être dans l'incantation.

Être élus, ce n'est pas jouer sur les peurs.

Être élu, c'est entendre les inquiétudes d'une mère seule qui peine à finir le mois.

C'est voir la solitude d'un aîné qui attend une visite, une présence, un regard.

C'est accompagner la détresse silencieuse d'une famille en difficulté.

C'est tendre la main à ceux qui doutent, à ceux qui peinent, à ceux qui parfois se sentent oubliés.

Et c'est précisément cela que porte ce budget.

C'est un budget d'Actions.

Ce budget dit une chose simple, mais fondamentale : dans notre commune, personne ne doit être laissé de côté.

Dans notre commune, la solidarité n'est pas un slogan.

Elle n'est pas une posture, elle n'est pas un mot commode prononcé les jours de cérémonie.

Elle est une ligne de conduite, elle est un engagement quotidien, elle est le cœur battant même de notre action publique.

Et je le dis avec force : nous avons raison de porter cette ambition.

Parce qu'une commune n'est grande ni par ses bâtiments, ni par ses infrastructures, ni par ses statistiques.

Une commune est grande lorsqu'elle sait protéger les siens, lorsqu'elle sait prendre soin des plus fragiles, lorsqu'elle refuse l'indifférence, lorsqu'elle est bienveillante.

Mais protéger, ce n'est pas seulement réparer, c'est aussi préparer l'avenir.

Chaque famille que l'on soutient est une société tout entière que l'on renforce.

Nous croyons profondément que le rôle d'une municipalité est d'émanciper autant que de gérer.

De protéger autant que d'investir.

Ce budget, mes chers collègues, est le reflet de cette ambition.

Il est le budget d'une commune qui croit à la force du collectif contre l'individualisme.

Le budget d'une commune qui croit en la justice plutôt qu'au chacun pour soi.

Le budget d'une commune qui croit que la proximité peut changer des vies.

Alors oui, nous votons ce soir un budget de responsabilité, mais surtout, nous votons un budget de convictions.

Un budget fidèle à nos valeurs, un budget fidèle à notre engagement, un budget fidèle à l'idée que nous nous faisons de l'action publique.

Et en le votant, nous affirmons que notre commune continuera d'avancer avec une boussole claire : la justice sociale, la dignité humaine et l'égalité des chances.

C'est avec cette conviction profonde, avec cette fierté sincère, et avec une fidélité entière à nos valeurs de solidarité, de progrès et de fraternité, que je voterai ce budget ».

7. VOTE DES TAUX D'IMPOSITION POUR L'ANNEE 2026

Rapporteur : T. BAGNARD, Adjoint délégué aux finances, à l'emploi, l'insertion professionnelle, la relation aux entreprises, et à l'économie sociale et solidaire

Décision :

23 voix pour : Isabelle PASTEUR, Arnaud DEMANGE, Maïlys GANHY, Moulay JELLAL, Sophie PANNETIER, Philippe SCHMITT, Catherine GOZZI, Tanguy BAGNARD, Valérie PONTONNIER, Dominique GANAYE LEHMANN, Véronique BACHELARD, Patricia BONNEAU, Karim KHATRI, Sarah BOUNEFIKHA, Sylvain BOULOGNE, Evelyne PREIONI VINCENT, Pierre ABECASSIS, Kheira BOUZIANE LAROUCSI, Khammay SOUVANLASY, Saturnin AWOUNOU, Sophie BOUVIER, Denis REUET, Mélanie SOUHAIT

6 abstentions : Sébastien KENCKER, Caroline LE ROUX, Philippe BERTHELIER, Virginie DOS SANTOS, Julien CHAPET, Zahira DEGOUDJ

Le Conseil Municipal décide :

- De voter les taux d'imposition applicables en 2026 sans prévoir d'augmentation par rapport à l'année 2025, soit aux niveaux suivants :
 - Taxe foncière (bâti) : 44,73 %
 - Taxe foncière (non bâti) : 66,96 %
 - Taxe d'habitation : 12,83%
- De fixer le produit attendu prévisionnel de la fiscalité directe à 6 789 003 € pour l'année 2026 après déduction du coefficient correcteur étant entendu que le produit est ventilé entre :
 - le chapitre 731, article 73111 « Impôts directs locaux » pour 6 173 881 € ;
 - le chapitre 731, article 73132 « Taxe sur les pylônes électriques » pour 3 322 € ;
 - et le chapitre 74, article 74833 « Etat-compensation au titre des exonérations de taxes » pour 611 800 €.

Résumé des débats

Présentation de Monsieur Tanguy BAGNARD, Adjoint au Maire, au nom de la liste « Quetigny ne ressemble, Quetigny nous rassemble » :

Monsieur Tanguy BAGNARD déclare que « depuis quatre années consécutives la majorité fait le choix de ne pas augmenter la pression fiscale sur les quetignois et notamment sur les propriétaires en n'augmentant pas la part communale de taxe foncière. Pour autant une augmentation se fera ressentir pour les propriétaires puisque le parlement a voté une revalorisation des bases de 0,8% calculée sur la base de la variation de l'indice des prix à la consommation.

Depuis la suppression de la taxe d'habitation, le seul impôt qui rattache encore un habitant à sa commune est la taxe foncière, due par les propriétaires. L'impôt n'est pas un gros mot. C'est un lien entre un administré et

l'offre de service que l'on délivre. C'est aussi ce qui crée un sentiment d'appartenance au territoire sur lequel on vit. C'est enfin un moyen de redistribuer les richesses et de soutenir les populations fragiles.

Les communes sont aujourd'hui entre le marteau et l'enclume. D'un côté l'Etat réduit ses dotations aux communes, leur demande de contribuer au redressement des comptes de l'Etat et leur supprime des recettes propres, de l'autre l'augmentation des coûts des fluides, de l'inflation et des salaires pèse sur nous.

Nous devons travailler finement et veiller à maintenir des recettes directes pour ne pas trop dépendre de la politique fluctuante du gouvernement en matière de subventions et en matière de contribution des collectivités.

Je rappelle, qu'un point de fiscalité représente environ 80 000 euros. Si nous abaissons nos taux il faut donc supprimer des services ».

Intervention de Monsieur Sébastien KENCKER, conseiller municipal, au nom de la liste « Kencker pour Quetigny »

Monsieur Sébastien Kencker déclare « nous examinons aujourd'hui un point important : le maintien du taux de la part communale de la taxe foncière.

Nous voulons être très clair dès le départ : nous comprenons le choix de ne pas augmenter la fiscalité, et nous partageons cette volonté de ne pas alourdir davantage la charge des habitants.

Parce que la réalité est simple : oui, les finances de notre commune sont sous tension, mais les finances des Quetignaises et des Quetignois le sont aussi.

Quand une collectivité est en difficulté, ses habitants le sont souvent encore davantage.

Mais justement, c'est là que nous voulons aller plus loin. Ne pas augmenter, c'est une chose. Mais dans le contexte actuel, est-ce suffisant ?

Nous aurions pu faire un choix plus fort, un choix courageux, un choix tourné vers l'avenir : celui de baisser la part communale de la taxe foncière. Pourquoi ?

D'abord pour le pouvoir d'achat. Dans une période où tout augmente, un geste fiscal, même modéré, aurait été un signal fort envoyé aux habitants.

Soutenir le pouvoir d'achat, ce n'est pas un discours, c'est un choix.

Ensuite pour l'attractivité de notre commune. Baisser la fiscalité, c'est aussi : attirer de nouvelles familles, encourager l'investissement immobilier, donner envie de s'installer durablement à Quetigny.

Et cela a un effet direct : plus d'habitants, plus de bases fiscales, donc plus de recettes demain.

Et c'est là un enjeu stratégique majeur : franchir la barre des 10 000 habitants.

Parce que ce seuil nous permettrait : d'accéder à la DSU, soit une recette estimée entre 200 000 et 400 000 euros de recettes supplémentaires chaque année.

Parfois, investir aujourd'hui, c'est accepter de gagner demain.

Alors oui, baisser la fiscalité dans un contexte contraint, c'est un choix difficile. Mais c'est aussi : un choix politique, un choix de vision, un choix de courage.

Le courage, ce n'est pas seulement de tenir, c'est aussi savoir agir.

Pour autant, nous ne sommes pas dans une posture de blocage.

Ne pas augmenter la taxe foncière reste un signal important, et nous reconnaissons cet effort.

Notre position est donc la suivante : nous nous abstenons de ce point.

Pourquoi : nous pensons qu'il est possible d'aller plus loin, nous pensons qu'il faut engager une réflexion sur une fiscalité plus attractive, et surtout une stratégie globale pour développer nos recettes sans pénaliser les habitants.

Parce qu'au fond, la question est simple : voulons-nous simplement tenir, ou voulons-nous préparer l'avenir ?

L'attractivité d'une ville ne se décrète pas, elle se construit.

Nous resterons, comme toujours : force de proposition, disponibles pour travailler avec vous, dans l'intérêt de tous les habitants de Quetigny, sans exception ».

Réponse de Monsieur Tanguy BAGNARD, Adjoint au Maire, au nom de la liste « Quetigny ne ressemble, Quetigny nous rassemble » :

Monsieur Tanguy BAGNARD répond « je ne suis pas sûr que les usagers regardent la taxe foncière avant d'arriver sur Quetigny, ni qu'il y ait beaucoup d'écarts par rapport aux autres communes, ou que votre proposition de faire venir des habitants sans construire de logements tienne ».

Réponse de Madame Isabelle PASTEUR, Maire, au nom de la liste « Quetigny ne ressemble, Quetigny nous rassemble » :

Madame la Maire répond « vous proposez de baisser la taxe foncière, même d'un point, alors que vous nous reprochez, sur le point précédent, d'être endettés et de souscrire à un emprunt de 2 millions d'euros. Je rappelle que, si l'on baisse la taxe foncière d'un point, on perd 86 000 euros de recettes, alors même que nous avons déjà une épargne nette négative. Dites-nous : comment fait-on ? ».

Réponse de Monsieur Sébastien KENCKER, conseiller municipal, au nom de la liste « Kencker pour Quetigny »

Monsieur Sébastien Kencker répond « c'est un investissement sur l'avenir. Baisser la fiscalité, même si vous dites que non, peut avoir un impact : il y a beaucoup de maisons à vendre dans mon quartier, et certaines personnes vont regarder la taxe foncière ainsi que les commodités. Faire baisser le taux va aider à faire venir des habitants ».

Réponse de Madame Isabelle PASTEUR, Maire, au nom de la liste « Quetigny ne ressemble, Quetigny nous rassemble » :

Madame la Maire répond « C'est votre avis. Je rappelle qu'à Quetigny, nous sommes à 44,73 % pour la taxe foncière, contre 43,99 % à Chevigny-Saint-Sauveur. Pensez-vous que, parce qu'il y a à peine un point d'écart, les personnes vont choisir Chevigny-Saint-Sauveur plutôt que Quetigny ? Je ne le pense pas.

Je rappelle aussi qu'à Talant, ils sont à 48 %, donc, au niveau de la métropole, nous n'avons pas un taux d'imposition particulièrement élevé. Pour moi, votre proposition de baisser la taxe foncière n'est pas viable à long terme ».

8. REVISION DES AUTORISATIONS DE PROGRAMME DE CREDITS DE PAIEMENT

Rapporteur : T. BAGNARD, Adjoint délégué aux finances, à l'emploi, l'insertion professionnelle, la relation aux entreprises, et à l'économie sociale et solidaire

Décision : **Unanimité**

L'article L 2311-3-I du Code Général des Collectivités Territoriales prévoit que les dotations budgétaires affectées aux dépenses d'investissement peuvent comprendre des autorisations de programme et des crédits de paiement.

Les autorisations de programme constituent la limite supérieure des dépenses qui peuvent être engagées pour le financement des investissements. Elles demeurent valables, sans limitation de durée, jusqu'à ce qu'il soit procédé à leur annulation. Elles peuvent être révisées.

Les crédits de paiement constituent la limite supérieure des dépenses pouvant être mandatées pendant l'année pour la couverture des engagements contractés dans le cadre des autorisations de programme correspondantes.

L'adoption d'autorisations de programme permet ainsi à l'assemblée délibérante de se prononcer sur le montant global d'une opération à réaliser sur plusieurs exercices budgétaires.

L'article R 2311-9 du Code général des Collectivités Territoriales prévoit en outre que chaque autorisation de programme comporte la répartition prévisionnelle par exercice des crédits de paiement correspondants.

Les autorisations de programme sont votées par délibération distincte du Conseil municipal lors de l'adoption du budget primitif ou des décisions modificatives.

Pour rappel, ces dernières retracent des opérations pluriannuelles. Actuellement, six autorisations de programme sont ouvertes au sein de la commune : la rénovation thermique du site des Aiguisons, l'aménagement d'une coulée verte, des études thermiques et de programmation avant travaux, la déconstruction du site de l'ex-Enita, la requalification de la plaine Mendès-France et l'aménagement sportif et de loisirs du site des Cèdres.

Concernant l'AP-CP Aménagements sportifs et de loisirs du site des Cèdres, la révision porte sur plusieurs points :

- La modification de l'enveloppe financière totale, désormais fixée à 1 055 000 €, soit une augmentation de 55 000 €, suite au surcoût entre les offres de travaux reçu après consultation, et l'estimatif initial qui explique la hausse actuelle.

- L'actualisation des crédits de paiement pour l'année 2026, lesquels s'établissent à 582 670 € (contre 314 000€ voté en décembre 2025, soit une augmentation de 268 670€).

Le Conseil Municipal décide de réviser les autorisations de programme selon le tableau **joint en annexe 6** à la présente délibération.

9. ABANDON PARTIEL DE CREANCE – PENALITES DE RETARD – MARCHE ACQUISITION D'UNE SCENE MOBILE

Rapporteur : T. BAGNARD, Adjoint délégué aux finances, à l'emploi, l'insertion professionnelle, la relation aux entreprises, et à l'économie sociale et solidaire

Décision : **Unanimité**

La livraison de la scène mobile du marché, notifié le 16 juin 2025, était prévue dans un délai de 12 semaines à compter de cette notification. La livraison effective est intervenue le 6 novembre 2025, soit un retard de 63 jours, donnant lieu à l'application de pénalités de retard pour un montant total de 4 318,84 €.

À la suite des échanges intervenus avec l'entreprise attributaire et de l'analyse du service gestionnaire, il apparaît que 30 jours de retard sont imputables à la collectivité.

Il y a lieu, en conséquence, de ne pas appliquer les pénalités correspondantes à cette part du retard.

Dans ce cadre, le Conseil Municipal décide d'accorder un abandon partiel de créance portant sur les pénalités de retard dues au titre du marché d'acquisition d'une scène mobile, à hauteur de 2 056,59€.

Le montant des pénalités restant dû par l'entreprise s'élève à 2 262,25€.

RESSOURCES HUMAINES

10. COMPOSITION DU COMITE SOCIAL TERRITORIAL (CST) ET DE LA FORMATION SPECIALISEE EN MATIERE DE SANTE, DE SECURITE ET DES CONDITIONS DE TRAVAIL (FSSSCT)

Rapporteur : I. PASTEUR, Maire

Décision : **Unanimité**

Conformément au Code Général de la Fonction Publique, chaque collectivité territoriale employant au moins 50 agents doit être dotée d'un Comité Sociale Territorial (CST). C'est le cas pour la commune de Quetigny.

Les prochaines élections des représentants du personnel au CST auront lieu le 10 décembre 2026, pour un mandat de 4 ans.

Il appartient à l'organe délibérant de la collectivité, au moins 6 mois avant la date du scrutin, de déterminer, après consultation des organisations syndicales, le nombre de représentants du personnel, le nombre de représentants de l'employeur ainsi que le recueil de leur avis.

L'organe délibérant est également chargé d'instituer, au sein du CST, une formation spécialisée en matière de santé, de sécurité et des conditions de travail (FSSSCT).

Celle-ci est obligatoire pour les collectivités employant au moins deux cents agents et facultative en dessous de ce seuil lorsque des risques professionnels particuliers le justifient.

La consultation des organisations syndicales a été effectuée par courrier en date du 7 avril 2026.

Considérant que les effectifs d'agents titulaires, stagiaires, contractuels de droit public et de droit privé appréciés au 1^{er} janvier 2026 sont de 191 agents, soit 120 femmes (63%) et 71 hommes (37%), le Conseil Municipal doit se prononcer sur les points évoqués ci-dessus.

Le Conseil Municipal décide :

- De maintenir la FSSSCT, considérant les risques professionnels dans certains services municipaux ;
- De fixer à 4 le nombre de représentants titulaires du personnel, ainsi que 4 représentants suppléants au sein du CST ; le nombre de représentants titulaires du personnel au sein de la FSSSCT est égal au nombre de représentants au sein du CST, soit 4 représentants également, ainsi que 4 suppléants ;
- De maintenir le paritarisme avec 4 représentants titulaires de la collectivité et 4 représentants suppléants au sein du CST et de la FSSSCT ;
- De maintenir le recueil de l'avis, avec voix délibérative, des représentants de la collectivité sur toutes les questions des deux instances.

11. DROIT A LA FORMATION DES ELUS MUNICIPAUX

Rapporteur : I. PASTEUR, Maire

Décision : **Unanimité**

L'article L 2123-12 du Code Général des Collectivités Territoriales dispose que :

« Les membres d'un conseil municipal ont droit à une formation adaptée à leurs fonctions. Une formation est obligatoirement organisée au cours de la première année de mandat pour les élus ayant reçu une délégation...

...Dans les trois mois suivant son renouvellement, le conseil municipal délibère sur l'exercice du droit à la formation de ses membres. Il détermine les orientations et les crédits ouverts à ce titre.

Le conseil municipal peut également délibérer sur sa participation au financement de formations dont peuvent bénéficier ses élus à leur initiative au titre de leur droit individuel à la formation mentionnée à l'article L. 2123-12-1. Cette délibération détermine notamment le champ des formations ouvrant droit à cette participation, qui doivent correspondre aux orientations déterminées en application de l'alinéa précédent. La délibération peut limiter cette participation à un montant maximal par formation ainsi qu'à un nombre maximal de formations par élu et par mandat. La part des frais pédagogiques de la formation financée par le fonds du droit individuel à la formation des élus locaux prévu à l'article L. 1621-3 ne peut être inférieure à un taux fixé par décret.

Un tableau récapitulatif des actions de formation des élus financées par la commune est annexé au compte financier unique. Il donne lieu à un débat annuel sur la formation des membres du conseil municipal. »

Le Code Général des Collectivités Territoriales précise également que :

- Les frais de formation constituent une dépense obligatoire pour la commune ; ils comprennent :
 - o les frais d'enseignement,
 - o les frais de déplacement, d'hébergement et de restauration, dont le remboursement s'effectue en application des dispositions régissant les déplacements des agents publics,
 - o la compensation éventuelle des pertes de revenu justifiées par l'élu en formation, plafonnée à l'équivalent de 21 jours par élu pour la durée du mandat ;
- Le montant annuel des dépenses de formation des élus municipaux est plafonné à 20% du montant total des indemnités de fonction allouées ;
- Le droit à la formation s'exerce à condition que la formation soit dispensée par un organisme ayant fait l'objet d'un agrément délivré par le Ministère de l'Intérieur.

Le Conseil Municipal décide d'arrêter, conformément à l'article ci-dessus, les orientations suivantes pour la formation des élus :

- Formations permettant d'acquérir des connaissances sur les politiques publiques portées par la municipalité, notamment celles relevant des commissions municipales mises en œuvre dans le mandat ;
- Formations permettant d'acquérir des connaissances juridiques sur le rôle et le fonctionnement d'une commune et d'une intercommunalité, sur le fonctionnement des instances de la commune, sur le rôle et le statut de l'élu, ainsi que sur la relation entre élus et agents ;
- Formations permettant d'acquérir des compétences nécessaires à l'exercice du mandat d'élu, notamment en matière de prise de parole en public, de conduite de réunions publiques, de communication, de réseaux sociaux et de relations avec les administrés... ;
- Il est précisé que la ville exclut de son dispositif de prise en charge toute formation ayant pour objet l'acquisition de compétences ou de connaissances de nature politique, lorsqu'elles sont directement liées à un parti politique identifié ;
- Les crédits alloués à la formation sont fixés à 10 000 € annuels, auxquels s'ajoutent des crédits liés au remboursement des frais de déplacement et une compensation possible des pertes de revenus, selon les demandes individuelles exprimées.

ACTIONS EDUCATIVES

12. RECONDUCTION DE LA CONVENTION TERRITORIALE GLOBALE (CTG)

Rapporteur : S. PANNETIER, Adjointe déléguée à l'enfance, à la jeunesse et à la médiation urbaine

Décision : **Unanimité**

Dans le cadre de ses missions d'intérêt général, la commune de Quetigny pilote de nombreuses actions de service public avec le soutien de la Caisse d'allocations familiales de la Côte-d'Or (CAF), notamment pour l'exécution de sa politique « Petite enfance » et « Enfance-Jeunesse ».

Ce partenariat s'est matérialisé par la signature, en avril 2022, de la convention territoriale globale (CTG) entre la commune de Quetigny et la Caisse d'allocations familiales de la Côte-d'Or. L'objectif principal est de renforcer les actions locales en faveur des familles, des enfants et des publics les plus vulnérables.

Depuis sa mise en œuvre, la CTG constitue un cadre structurant et fédérateur pour le développement des politiques sociales, éducatives et familiales du territoire. Elle a permis de renforcer la coordination entre les différents acteurs locaux et de mieux répondre aux besoins des habitants, notamment en matière de petite enfance, de jeunesse, de parentalité, d'inclusion sociale et d'animation de la vie locale.

Cette convention arrivant à son terme le 31 décembre 2026, il revient à la commune de Quetigny de se prononcer sur la sollicitation de la CAF relative à la reconduction de la CTG.

Compte tenu du renouvellement des conseils municipaux intervenu en mars 2026, il a été convenu, en concertation avec la CAF de la Côte-d'Or, d'établir une convention d'une durée de deux ans, en maintenant et en ajustant les fiches actions existantes. L'objectif est de permettre l'élaboration d'un projet de territoire consolidé par les nouvelles équipes municipales durant ce délai de deux ans.

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu les orientations de la Caisse d'allocations familiales (CAF) en matière de politique familiale et sociale,

Vu la Convention territoriale globale (CTG) signée entre la commune de Quetigny et la CAF de la Côte-d'Or pour la période du 13 avril 2022 au 31 décembre 2026,

Considérant que la CTG constitue un cadre stratégique de partenariat visant à coordonner les politiques publiques locales en faveur des familles, de la petite enfance, de la jeunesse, de la parentalité, de l'accès aux droits et de l'inclusion sociale,

Considérant les résultats positifs issus de la mise en œuvre de la CTG sur le territoire, notamment dans les domaines relevant de la petite enfance, de l'enfance, de la jeunesse, du social, du cadre de vie et de l'animation globale,

Considérant la volonté de la collectivité de poursuivre et de renforcer les actions engagées en partenariat avec la CAF et les acteurs locaux,

Considérant la nécessité d'assurer la continuité des actions et des financements associés,

Le Conseil municipal décide :

- D'approuver la reconduction de la Convention territoriale globale avec la Caisse d'allocations familiales de la Côte-d'Or pour la période du 1er janvier 2027 au 31 décembre 2028 (**la convention initiale signée en avril 2022 est jointe en annexe 7 pour information**).
- D'autoriser Madame la Maire à signer ladite convention à venir, ainsi que tout document afférent à sa mise en œuvre.
- De poursuivre la dynamique partenariale engagée avec l'ensemble des acteurs du territoire (institutions, associations, etc.) dans le cadre de la CTG.

- D'inscrire les crédits nécessaires à la mise en œuvre des actions prévues dans les budgets correspondants.